



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

*octobre 2023 / octobre 2024*

Communication  
Juridique  
Interventions  
Service  
Partenariats  
Formation  
Instances  
Réunions  
Actions  
Réseaux  
Conseil  
Rencontres  
Information  
Publications



# Rapport d'activité

## SOMMAIRE

|                                                               |         |
|---------------------------------------------------------------|---------|
| • Instances .....                                             | page 4  |
| • Participation à différentes commissions .....               | page 6  |
| • Formation et information des élus .....                     | page 8  |
| • Service juridique .....                                     | page 10 |
| • Principales interventions auprès des pouvoirs publics ..... | page 11 |
| • Enquêtes .....                                              | page 12 |
| • Congrès AMF .....                                           | page 13 |
| • Outils de communication .....                               | page 14 |
| • Echanges et partenariats .....                              | page 16 |

### *Annexes*

|                                              |         |
|----------------------------------------------|---------|
| Annexe 1 - le Bureau .....                   | page 18 |
| Annexe 2 - le Conseil d'Administration ..... | page 19 |



# Instances

Assemblée générale, Conseil d'administration, Bureau

## Chiffres-clés



- 1 assemblée générale
- 2 réunions du CA
- 6 réunions du Bureau
- 2 réunions du Bureau avec la Préfète
- 1 réunion du Bureau avec les parlementaires
- 1 réunion du Bureau avec les députés (après les législatives de juillet)



## Assemblée générale 2023

**Date :** 27 octobre 2023

### Deux tables rondes

#### Un "Espace exposants" ouvert à tous

L'assemblée générale constitue chaque année un temps fort dédié aux élus locaux des communes et communautés du département : présentation des différents rapports liés à l'activité de l'Association, allocutions des personnalités, débats et exposés côtoient les échanges plus informels entre élus et partenaires à l'occasion de l'accueil, des pauses et du repas...

Deux tables rondes ont été organisées à cette occasion en 2023 :

- l'aménagement du territoire,
- les nouvelles ressources financières des communes et intercommunalités.

Outre les allocutions de M. François VANNON, Président du Conseil départemental des Vosges, de M. Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges, Conseiller régional, représentant le Président du Conseil régional, et de M. David PERCHERON, Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges, représentant Mme la Préfète, **M<sup>me</sup> Murielle FABRE, Secrétaire Générale de l'AMF**, Maire de Lampertheim, représentante de M. David LISNARD, Président de l'AMF, est intervenue pour apporter aux participants les informations liées à l'activité de l'AMF.

Enfin, en 2023, "l'Espace exposants" a pris une ampleur inégalée avec ses 85 stands, ouverts à tous. Ainsi, les conseillers municipaux et communautaires, ainsi que les collaborateurs administratifs et techniques étaient également invités à visiter cette partie réunissant différents acteurs publics ou privés de l'univers des collectivités locales.



## Réunions du Conseil d'administration

Retrouvez la liste des membres en annexe 2

### Dates :

28 mars 2024 - 16 septembre 2024

### Sujets abordés :

- Actualités concernant les collectivités territoriales
- AG 2024
- Charte "Elus réseaux solidaires"
- Congrès AMF 2024
- Contact'Elus 88
- Formations 2024 et 2025
- Lauriers des collectivités locales
- Participation au CA de la Ligue de l'Enseignement
- Point financier



- Projet AMV 88 : Vision 2035
- Réseau des Villes Ambassadrices du Don d'Oganes (VADO)
- Salon des collectivités vosgiennes
- Société de Protection des Animaux (SPA)
- Questions diverses





## Réunions du Bureau

*Retrouvez la liste des membres en annexe 1*

**Dates :** 25 octobre 2023 - 8 décembre 2023  
28 mars 2024 - 29 mai 2024 - 16 septembre 2024  
30 septembre 2024 (rencontre avec le Bureau de l'ACFV)

### Sujets abordés :

- Actualités concernant les collectivités territoriales
- AG 2023 et 2024
- Charte « Elus réseaux solidaires »
- Congrès AMF 2023 et 2024
- Contact'Elus 88 : migration vers un nouveau logiciel
- Déliaquescence des services de santé
- Déplacements 2023 et 2024 au Congrès de l'AMF
- Echanges et points d'actualité communs à l'AMV 88 et à l'Association des Communes Forestières Vosgiennes
- Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024
- Enquête sur les débits de boissons
- Feuille de route AMF "Gestion risques et crises" : désignation d'un élu référent
- Formations 2024 et 2025
- Groupements de commandes
- Lauriers des collectivités locales
- Outils de communication de l'AMV 88
- Point financier
- Projet AMV 88 : Vision 2035
- Rencontre avec le Procureur général près la Cour d'Appel de Nancy
- Rencontre avec Mme Sandrine STEIN, Directrice Départementale de la Banque de France - Vosges
- Route Vosgienne de l'Energie
- Salon des collectivités vosgiennes
- Société de Protection des Animaux (SPA)
- Questions diverses

## Réunions du Bureau avec Mme la Préfète

**Dates :** 25 avril 2024 - 10 octobre 2024

### Sujets abordés :

- Commissions municipales des impôts directs et missions cadastrales
- Communication des mouvements au sein des services de l'Etat
- Dispositif "ZAN" (Zéro Artificialisation Nette)
- Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Elections européennes
- Energies Renouvelables (EnR) /COP - Questionnaire COP Territoriale
- Financement de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) et Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)
- Gouvernance des compétences eaux et assainissement
- Préparation de la saison estivale
- Présence d'un élu local au sein de la Cellule de gestion de crise du Service Interministériel de Défense et Protection Civiles (SIDPC)
- Sécurité en forêt
- Signature électronique des arrêtés et des actes au moment du renouvellement des maires lors des élections municipales de 2026 : problème des délais de réalisation des nouvelles clés ; comment anticiper pour éviter un blocage au niveau du fonctionnement des communes ?
- Situation de l'équarrissage dans les Vosges
- Société de Protection des Animaux (SPA)
- Questions diverses



## Réunion du Bureau avec les parlementaires

**Date :** 16 février 2024

### Sujets abordés :

- Agressions des élus
- Jeux Olympiques et conséquences sur l'organisation d'événements dans les territoires (notamment présence des forces de l'ordre)
- Loi de finances pour 2024
- Problématique assurantielle des collectivités locales
- Zéro Artificialisation Nette
- Zones d'accélération des énergies renouvelables
- Questions diverses

## Réunion du Bureau avec les députés

**Date :** 20 septembre 2024

### Sujets abordés :

- Echanges sur les enjeux du bloc communal et les modalités de travail avec les députés vosgiens pour faire avancer, au niveau national, les sujets touchant les communes et intercommunalités.



# Participation à différentes commissions

Comités, groupes de travail, réseaux...



## Chiffres-clés

- 278 dossiers DETR déposés
- 144 commissions/comité/groupes de travail
- 147 collectivités adhérentes aux groupements de commandes de l'AMV 88



## Commission DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Comme chaque année, l'AMV 88 a organisé la séance préparatoire, en amont de la réunion avec les services de la Préfecture. Cette séance permet aux membres de la commission DETR de s'accorder sur les catégories d'opérations prioritaires et les taux minimaux et maximaux de subvention pour les travaux d'investissement et projets pouvant être éligibles à la DETR.

Lors de la réunion du 7 juin dernier présidée par Madame la Préfète, la grande majorité des catégories subventionnables en 2024 a été reconduite pour 2025 avec quelques nouveautés à retrouver ci-dessous.

### NOUVEAUTES POUR 2025

#### Suppression du bonus bois et pierres locaux

**Instauration d'un plafond de 400 000 € pour les aménagements de bourg,**  
au regard de l'objectif de verdissement et des contraintes qui pèsent sur les enveloppes de crédits

#### Catégories entrantes

|                          |                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Patrimoine (2.4)         | • travaux conservatoires (charpente, murs, vitraux) concernant les édifices cultuels non classés mais sur un plafond limité à 100 000 € (avec une enveloppe réservée à 1 million maximum)                      |
| Sécurité (4.3)           | • Catastrophes naturelles reconnues par arrêté ministériel : travaux de réfection de la voirie éligibles si non pris en charge par l'assurance de la collectivité ou par la dotation de solidarité (240 000 €) |
| Sécurité (4.6)           | • Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, des aires de grand passage (150 000 €)                                                                                                                   |
| Aménagement urbain (6.3) | • Communes de moins de 500 habitants : travaux d'investissement sur les voiries communales utilisant de l'enrobé ou du bi-couche (40 000 €). Une enveloppe de 1 million sera consacrée à cette catégorie       |

#### Catégories sortantes

Eclairage public

Rénovation / création équipements sportifs extérieurs

#### Instruction des dossiers

### Important :

**L'avis préalable de la Direction Départementale des Territoires est désormais obligatoire** pour tout dossier de demande de subvention de plus de 100 000 € et pour tous les aménagements de bourg (quel qu'en soit le montant)



## Groupe de travail sur le changement climatique

### Le département des Vosges, site pilote

Avec la multiplication des événements climatiques hors normes que nous connaissons, il est plus que jamais essentiel d'aider les collectivités à s'informer et à se préparer pour protéger les populations et les biens face à ces risques.

Pour cela, l'AMF a rédigé une feuille de route opérationnelle pour accompagner les maires et les présidents d'intercommunalité dans la prévention des risques avec l'objectif affiché de transformer structurellement les activités et le territoire en intégrant systématiquement les risques dans l'élaboration des politiques publiques, et ne pas s'en tenir à la seule gestion de crise.

Cette feuille de route de l'AMF s'articule autour des principes suivants :

- Sensibilisation des élus,
- Proposition d'une organisation territoriale permettant un maillage territorial et une réponse opérationnelle pour les élus,
- Appui sur les ressources déjà existantes
- Déploiement de la feuille de route sur des sites pilotes, dont les Vosges, pour tester la démarche avant une extension à une plus grande échelle

C'est ainsi qu'une rencontre, organisée conjointement par les services de l'AMF et de l'AMV 88, s'est tenue à JEUXEY le 31 janvier 2024 pour présenter le dispositif aux adhérents de l'AMV 88, afin de les sensibiliser aux risques et à la gestion de crise et ainsi contribuer à améliorer et renforcer la politique de prévention.



## Groupe de travail "AMV 88 : vision 2035"

La démarche "AMV 88 : Vision 2035" vise à redéfinir le rôle de l'AMV 88, afin de répondre au mieux à l'évolution des besoins des élus locaux d'ici 2035.

Elle s'articule autour de quatre grands objectifs : évaluer les attentes des élus, renouveler l'offre de services, renforcer les relations avec les partenaires institutionnels et économiques, et ajuster si besoin la gouvernance de l'Association.

Après un premier questionnaire ayant permis de disposer des grandes lignes de la perception de l'Association par ses adhérents, une consultation plus large, précise et de proximité va être réalisée pour identifier les priorités à mener.

## Grouperements de commandes de l'AMV 88

### Commission d'appel d'offres et Comité de pilotage

**Dates** : 8 décembre 2023 - 7 mars 2024

**Décisions** : validation de 10 nouvelles adhésions ; nouveaux marchés pour 2 domaines d'achat : produits d'entretien et sacs poubelles

**A noter** : l'offre concernant les produits d'entretien s'est enrichie avec du matériel de nettoyage ergonomique, susceptible de réduire les troubles musculo-squelettiques des utilisateurs.



## Représentation de l'AMV 88 au sein de différents organismes

De nouvelles instances ont été mises en place par les pouvoirs publics depuis la dernière assemblée générale, à savoir :

- le Comité territorial de pilotage de la planification écologique
- l'Observatoire des dynamiques rurales du département des Vosges
- le Comité départemental des Jeux Olympiques 2024



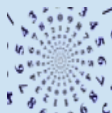
Pour connaître les noms des représentants au sein de ces différentes structures, rendez-vous sur l'application mobile Contact'Elus 88 à la rubrique "Commissions".

# Formation et information des élus

Organisme agréé, Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)...

## Chiffres-clés

- 8 sessions de formation
- 7 réunions d'information
- 1 séance ciné-débat
- 486 participants



*Deux sessions de formation ont été annulées en raison d'un nombre insuffisant de participants : la gestion du stress ; mettre en œuvre la transition écologique sur son territoire*



## Actions de formation

|                                                                                     |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Comment communiquer sur les réseaux sociaux                                         | 11 décembre 2023  |
| Les autorisations d'urbanisme                                                       | 7 février 2024    |
| La mise en place du budget et les nouvelles dispositions de la loi de finances 2024 | 19 février 2024   |
| Financer les projets de son territoire par le mécénat                               | 29 mars 2024      |
| Les pouvoirs de police du maire                                                     | 13 mai 2023       |
| La gestion des conflits                                                             | 6 juin 2024       |
| Le bilan de mi-mandat                                                               | 6 juillet 2024    |
| Les logements communaux                                                             | 20 septembre 2024 |





## Ciné-débat

En marge de son programme de formation et d'information, l'AMV 88 a invité ses adhérents à une projection du film "Monsieur le Maire" le mercredi 29 novembre 2023, au cinéma Palace d'Épinal.

Le film, adaptation au cinéma du combat d'un maire pour sa commune, a été suivi d'un débat avec les élus présents.



## Réunions d'information

|                                                   |                 |
|---------------------------------------------------|-----------------|
| Le contrôle de l'obligation scolaire par le maire | 9 novembre 2023 |
| La recherche de financements pour vos projets     | 20 mars 2024    |
| Rencontre avec le Parquet d'Épinal                | 8 avril 2024    |
| Les marchés publics                               | 27 mai 2024     |
| Endommagement des réseaux                         | 29 mai 2024     |
| Webinaire "Lait et fruits à l'école"              | 11 juin 2024    |
| Webinaire "Utilisation de l'outil Mes Adresses"   | 24 juin 2024    |



## Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE)

Le crédit annuel DIFE d'un élu est de 400 €. Il est renouvelé le 31 mars de chaque année. Avec le report des droits non utilisés, chaque élu dispose d'un crédit DIFE allant de 400 € minimum à 800 € maximum par an.

### Dématérialisation de la demande de financement par le DIFE

La demande de financement par le DIFE est à effectuer par l'élu en personne sur le site "Mon Compte Formation". **Il convient pour cela de se connecter avec son identité numérique La Poste.**

L'ensemble des procédures concernant le DIFE sont à retrouver sur le site de l'AMV 88 à la rubrique "formation".

### ↳ Pourquoi mobiliser prioritairement son DIFE ?

- Parce que ce n'est pas une dépense supplémentaire pour la commune ou l'EPCI (le fonds est abondé par le prélèvement d'une cotisation assise sur les indemnités de fonction des élus indemnisés)
- Parce que les droits sont plafonnés à 800 € (les crédits non utilisés peuvent donc être perdus)



L'identité Numérique

# Service juridique

Réglementation applicable, régularité juridique d'un projet, résolution non-contentieuse des différends...



## Chiffres-clés

- 750 questions traitées
- 1 fiche réflexe
- 1 *Compil'*JURIDIQUE

## Consultations juridiques et contributions à l'activité "information"

L'année 2024 est marquée par une forte augmentation des saisines juridiques, avec un volume en hausse de +20% par rapport à 2023.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que la saisine du Service juridique s'effectue uniquement par courriel. Ce mode de traitement présente un triple avantage :

- Il garantit la traçabilité des échanges ;
- Il assure une équité de traitement entre les adhérents, les questions étant prises en charge chronologiquement ;
- Il préserve la qualité de l'accompagnement prodigué en permettant aux juristes d'effectuer les recherches nécessaires.

Cela permet d'apporter un conseil juridique précis, pertinent et personnalisé.

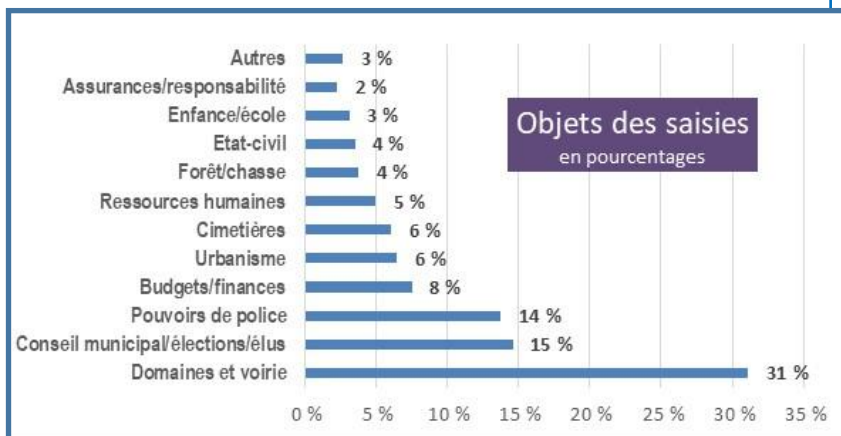
Le Service conserve également sa capacité de réactivité en apportant des réponses en quelques heures lorsque la saisine présente un caractère d'urgence (menaces pour la sécurité des personnes ou des biens, échéance imminente).

De plus, le Service maintient d'excellents indicateurs statistiques avec un temps de réponse médian d'1 jour et un temps de réponse moyen de 3,2 jours.

Par ailleurs, la veille juridique menée se traduit par quatre principales missions d'information :

- Alimentation des actualités juridiques sur le site internet de l'AMV 88 ;
- Rédaction des dossiers juridiques et des articles juridiques pour chaque *Bim'INFO* ;
- Rédaction de la *Compil'*JURIDIQUE qui présente une sélection de questions nouvelles traitées par le Service durant l'année ;
- Alimentation de la rubrique "Documentation Pratique" accessible depuis l'application mobile de l'AMV 88.

Enfin, le Service est régulièrement sollicité pour appuyer les interventions de l'AMV 88 aux niveaux local et national.



## Protocole

### Maires / Procureur / Services d'enquête

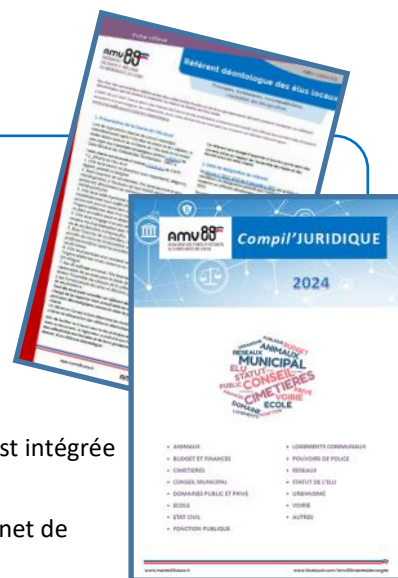
Depuis la précédente Assemblée générale, sept élus victimes d'infractions ont sollicité le soutien de l'AMV 88. Ils ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé et l'AMV 88 s'est constituée partie civile lorsque les affaires étaient portées devant le juge. Deux condamnations par le juge ont été enregistrées sur la période de référence : une, en décembre 2023, l'autre, en septembre 2024.

## Editions du service juridique Fiches réflexes, *Compil'*JURIDIQUE...

Une nouvelle fiche réflexe concernant le Référent déontologue des élus locaux a été rédigée.

La *Compil'*JURIDIQUE regroupe quant à elle une partie des consultations du service juridique depuis la dernière assemblée générale, et elle est intégrée dans le dossier des participants à cette réunion.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'AMV 88.



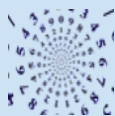
# Principales interventions auprès des pouvoirs publics

Préfet, parlementaires, AMF...



## Chiffres-clés

- 3 interventions auprès du préfet
- 2 interventions auprès des parlementaires
- 6 interventions auprès de l'AMF
- 5 interventions auprès d'autres institutions ou organismes



## Vacances scolaires

L'AMV 88 a relayé à l'AMF les craintes de certaines communes vosgiennes touristiques vis-à-vis du projet de passage de trois à deux zones pour les vacances scolaires concernées.

## Propos du Président de la République sur la responsabilité des collectivités locales dans la dérive des finances publiques

A la suite de cette déclaration, les membres du Bureau de l'AMV 88 ont souhaité qu'un courrier soit adressé à M<sup>me</sup> la Préfète, afin de dénoncer de tels propos, infondés et non contextualisés.

## Missions cadastrales

A plusieurs reprises, l'AMV 88 est intervenue auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges (DDFIP88), pour alerter sur le désengagement de l'Etat en matière d'actualisation de la matrice cadastrale (diminution de la présence sur le terrain des géomètres-cadastrateurs ; déploiement d'outils informatiques créant des dysfonctionnements ; absence des agents de l'Etat aux côtés des élus au sein de la Commission Communale des Impôts Directs... ). La problématique a été également relayée auprès de l'AMF et de M<sup>me</sup> la Préfète.



## Délégation au maire pour les admissions en non-valeur

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) intègre désormais la possibilité de déléguer au maire le pouvoir « d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable [...] ». Le seuil de la délégation est voté par le conseil municipal, dans la limite d'un montant maximal fixé par décret à 100 € .

Dans l'esprit de la loi, ce type de délégation doit fluidifier le fonctionnement des communes. Dès lors, en fixant un seuil aussi bas, le décret précité limite grandement la portée et l'efficacité du pouvoir en le restreignant aux créances irrécouvrables d'un très faible montant.

En ce sens, l'AMV 88 souhaite un rehaussement du seuil mentionné à l'article D 2122-7-2 du CGCT et une demande en ce sens a été adressée à M<sup>me</sup> la Préfète, ainsi qu'aux parlementaires vosgiens.

## Reversement du produit de la taxe d'aménagement

De nombreuses communes vosgiennes alertent régulièrement les services de l'AMV 88 sur le fait qu'elles ne perçoivent plus le produit de la taxe d'aménagement. Une intervention a été faite à ce sujet auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques, chargée dorénavant de la liquidation de cette taxe.



## Rétroactivité des mises en retraite pour invalidité

L'AMV 88 a alerté l'AMF au sujet des conséquences financières pour les collectivités concernées résultant de la non-rétroactivité appliquée dorénavant par la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), en cas de mise en retraite pour invalidité.

## Situation des élus locaux en congés maladie

En cas d'arrêt maladie, les élus locaux peuvent éventuellement poursuivre l'exercice de leur mandat, mais à condition que le médecin prescripteur en ait donné l'accord écrit. A défaut, les indemnités journalières perçues pendant cette période doivent être remboursées. Un courrier a été adressé au Président du conseil départemental de l'Ordre des Médecins des Vosges, afin de sensibiliser les médecins sur cette question.

## Parrainages aux élections présidentielles

L'AMV 88 est intervenue auprès de l'AMF, du ministère de l'Intérieur et de la Présidence de la République pour demander l'anonymisation des parrainages des maires pour l'élection présidentielle. En effet, il est fondamental que les élus puissent parrainer un candidat sans contrainte ressentie et en toute sérénité, aux fins d'incarner au mieux la diversité du paysage politique.

## Gouvernance des compétences eau et assainissement

Dans le cadre de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 organisant le transfert des compétences "eau et assainissement" aux communautés de communes avec la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'AMV 88 a sollicité les parlementaires vosgiens, ainsi que l'AMF, pour demander un élargissement de la gouvernance, fondé sur des groupes de travail ouverts aux élus non membres du conseil communautaire, afin de faciliter un transfert apaisé et maîtrisé desdites compétences.

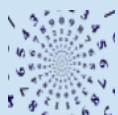






## Chiffres-clés

- 6 enquêtes réalisées ou relayées



## Exposition aux risques naturels, technologiques et sécuritaires

(janvier 2024)

En amont de la réunion du 31/01/24 à JEUXEY, l'AMV 88 et l'AMF ont souhaité recueillir des informations importantes sur l'exposition des communes et des intercommunalités aux risques naturels, technologiques et sécuritaires ainsi que leur capacité à y faire face. Dans les Vosges, c'est le risque "feux de forêt" qui est identifié, par les élus ayant répondu au questionnaire, comme le principal risque, suivi du risque "tempêtes/vents violents" puis "inondations".

*Résultats de l'enquête disponibles sur le site internet de l'AMV 88*

## L'accueil de stagiaires

(septembre 2024)

La formation et l'emploi des jeunes sont au cœur des préoccupations territoriales et des établissements scolaires. C'est pourquoi l'AMV 88 a souhaité identifier les communes et intercommunalités intéressées par l'accueil d'un stagiaire en parcours baccalauréat professionnel dans le secteur tertiaire (métiers de l'administration), en adressant un questionnaire à l'ensemble de ses adhérents.

## Les marchés publics

(avril 2024)

En amont de la réunion d'information sur les marchés publics qui s'est tenue le 27 mai 2024, l'AMV 88 a consulté ses adhérents afin de connaître leurs difficultés et attentes dans ce domaine.

## Les marchés publics d'assurances

(mars 2024)

L'AMV 88 a relayé cette enquête de l'AMF auprès des adhérents dans un contexte où de nombreuses collectivités rencontrent des problèmes concernant leurs assurances : explosion des cotisations, résiliations soudaines par les assureurs et difficultés pour s'assurer (aucune réponse aux marchés publics).

## Les débits de boissons

(mars-avril 2024)

Vecteurs d'activité économique et d'attractivité du territoire, la gestion des débits de boissons est encadrée lorsque ceux-ci commercialisent des boissons alcoolisées. Pour mieux connaître leur organisation dans les Vosges, l'AMV 88 a diffusé une enquête auprès de ses adhérents.



*Un retour sur les résultats de l'enquête est paru dans le Bim'INFO de mai/juin.*

## Plans Communaux de Sauvegarde - Défense Extérieure Contre l'Incendie

(avril 2024)

L'AMV 88 a organisé un temps d'échanges le 31 janvier dernier à Jeuxy concernant l'évolution du contexte de la sécurité civile durant ces dernières années avec le concours de l'AMF et les parties prenantes départementales impliquées dans la gestion des risques.

A la suite de cette rencontre, l'AMV 88 a souhaité faire un inventaire des dispositifs communaux et intercommunaux mis en place sur chaque territoire, pour mieux accompagner les élus sur ces thématiques.

Les communes vosgiennes ont ainsi été sollicitées afin de savoir où elles se situaient en matière de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ou encore de gestion de leurs bâtiments du SDIS.

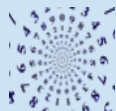
*Les éléments ainsi communiqués à l'AMV 88 ont été remis officiellement à M<sup>me</sup> la Préfète des Vosges et à M. le Président du Conseil départemental des Vosges, représenté par M<sup>me</sup> Régine BEGEL, Vice-Présidente, le 16 septembre dernier, en présence des membres du Conseil d'Administration de l'AMV 88 et du groupe de travail "Adaptation au changement climatiques" de l'AMV 88. M<sup>me</sup> Stéphanie BIDAULT, Chargée de la prévention des risques et de la gestion des crises à l'AMF, a également assisté, en visioconférence, à la présentation des résultats de l'enquête.*





## Chiffres-clés

- 41 élus vosgiens inscrits au Congrès
- 26 participants au déplacement "clés en mains" du Congrès



## Congrès AMF 2023

### *Communes attaquées, République menacée*

Le 105<sup>e</sup> Congrès des Maires de France et Présidents d'Intercommunalités s'est tenu à Paris du 20 au 23 novembre 2023.

Le renouvellement des instances a conduit à la réélection de David LISNARD à la tête de l'AMF, tandis que le Président Dominique PEDUZZI a été désigné Trésorier général adjoint au sein du Bureau.

Lors des débats, le Président Dominique PEDUZZI a animé, en co-présidence avec Antoine HOME (Trésorier général), un point infos sur « Comment constituer son dossier de prêt ? »

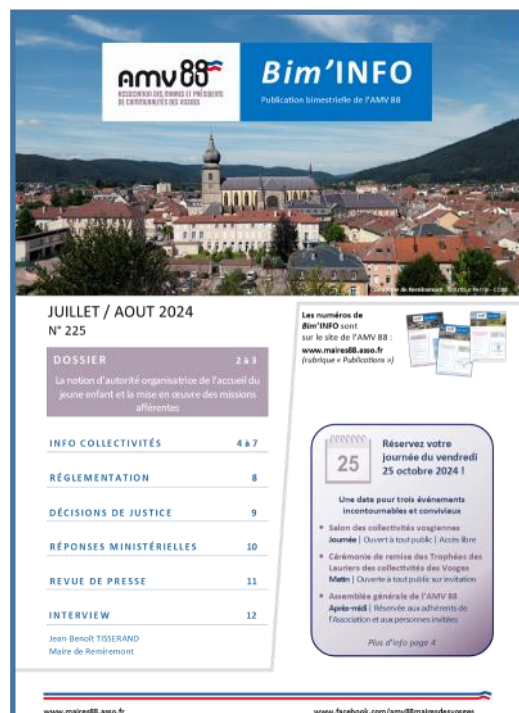
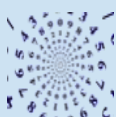
Enfin, les élus vosgiens ont été chaleureusement accueillis au Palais du Luxembourg par les deux sénateurs vosgiens, Daniel GREMILLET et Jean HINGRAY. A cette occasion, Gérard LARCHER, Président du Sénat, est également venu saluer le groupe de vosgiens. La soirée s'est terminée par une visite nocturne des lieux et de l'hémicycle, où se tenait une séance de travail.

# Outils de communication

Bim'INFO, site internet, page Facebook, application mobile Contact'Elus 88...

## Chiffres-clés

- 6 numéros de Bim'INFO
- 10 730 consultations du site internet
- 803 abonnés à la page Facebook
- 90 mails aux adhérents



## Bim'INFO

*Un dossier juridique, des informations pratiques et l'interview d'un(e) maire ou d'un(e) président(e) d'intercommunalité*

L'AMV 88 édite tous les deux mois cette publication, destinée à ses adhérents et à ses partenaires institutionnels.

La revue fait notamment état de la réglementation, des décisions de justice, des réponses ministérielles et décrypte un sujet d'actualité ou un thème général intéressant les communes et les intercommunalités.

L'Association met également en avant ses adhérents en leur proposant une interview avec des questions relatives à la fonction de maire/de président(e), aux projets, aux enjeux de la mandature... Enfin, les adhérents peuvent également passer des annonces relatives à la vente de matériel communal et liées à la gestion locale.

> Pour retrouver tous les numéros depuis 2020 : [www.maires88.asso.fr/publication-de-lamv-88](http://www.maires88.asso.fr/publication-de-lamv-88)

## Page Facebook

*Un abonnement gratuit pour suivre l'AMV 88*

L'Association utilise ce réseau social pour promouvoir ses actions mais aussi en faire un retour, illustré de photos : formations, journées d'information, rencontres entre les membres du Bureau et la préfète des Vosges, rencontres entre les membres du Bureau et les parlementaires, assemblée générale, congrès de l'AMF...

L'Association relaie également des actualités de l'AMF et celles de ses partenaires comme le Conseil départemental des Vosges.

Enfin, l'AMV 88 veille aussi à partager des articles relatifs aux actions/projets des communes et intercommunalités.

> Autant de bonnes raisons pour vous abonner si ce n'est pas encore fait : [www.facebook.com/amv88mairesdesvosges](https://www.facebook.com/amv88mairesdesvosges)



## Contact'Elus 88

### *Le portail évolue et devient une application mobile*

Cette application mobile permet à l'AMV 88 de regrouper plusieurs services en un seul et même outil, afin de simplifier les démarches et faciliter la mise à jour de données.

- **Inscription en ligne :**
  - dès à présent, pour les formations
  - à partir de 2025, pour l'assemblée générale et pour le déplacement "clés en main" au Congrès de l'AMF ;
- **Actualisation par les utilisateurs de l'application** des informations concernant leur commune/intercommunalité et leurs équipes ;
- **Accès aux ressources** de l'AMV 88...



**Les codes permettant de se connecter sont envoyés par SMS de manière individuelle à chaque élu(e) :** maire, président, adjoint, vice-président, conseiller municipal et conseiller communautaire.

> **Le lancement officiel de ce nouveau format est prévu au cours de l'assemblée générale de l'AMV 88, le 25 octobre 2024.**

## Site internet

### *Une mise à jour très régulière*

Le site web, dont la refonte complète est en voie de finalisation, est alimenté fréquemment.

Vous y retrouvez les services et événements de l'Association, mais aussi plusieurs dossiers thématiques.

Trois rubriques sont particulièrement en perpétuelle animation :

- les actualités publiées en page d'accueil et celles présentées au sein de la page « Service juridique » ;
- l'agenda avec les dates des formations et journées d'information de l'AMV 88, celles des réunions des instances de l'Association, des appels à projets, des concours nationaux ou locaux...

> **Pour accéder au site : [www.maires88.asso.fr](http://www.maires88.asso.fr)**



## Courriels

### *Une information en temps réel*

L'AMV 88 utilise aussi le courriel pour alerter sur des situations comme les démarches frauduleuses, signaler la mise à disposition de documents liés à l'organisation d'élections, faire part d'enquêtes...

Depuis le mois d'avril dernier, l'Association passe par un outil spécifique pour envoyer ses messages électroniques. Pour les collectivités qui constateraient ne plus recevoir de courriels de l'AMV 88 depuis cette date, il convient de vérifier dans les courriers indésirables et/ou d'effectuer un paramétrage dans leur solution de cybersécurité si elles en possèdent une.



> **Boîte mail de l'Association : [amv88@vosges.fr](mailto:amv88@vosges.fr)**



# Echanges et partenariats

## Chiffres-clés

- 1 réunion avec les présidents de Communautés de communes et d'agglomération
- 1 réunion avec les structures départementales
- 357 RCSR
- 36 collectivités abonnées au Petit Gibus



## Réunion avec les présidents de Communautés de communes et d'agglomération

Une réunion d'échanges avec les Présidents de Communautés de Communes et d'Agglomération des Vosges a été organisée le 14 juin 2024, afin d'évoquer différents points d'actualités, ainsi que certains thèmes spécifiques à ces EPCI. Les intercommunalités ont également présenté leurs actions et évolutions, ainsi que leurs projets.



## Réunion avec les structures départementales

La réunion a eu lieu le 14 février 2024. Les différentes structures ont présenté leurs activités et évolutions en 2023 ainsi que leurs projets pour 2024.

## Réseau des Référents Communaux de Sécurité Routière (RCSR)

Interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat pour toutes les questions concernant la sécurité routière, qu'il s'agisse d'infrastructure ou de prévention, les RCSR peuvent transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires toute question, remarque ou proposition à une adresse mail dédiée

Par ailleurs, s'ils le souhaitent, ils peuvent également bénéficier d'une aide pratique pour organiser des actions de prévention :

- supports de communication sur différents thèmes : alcool, vélo, risque piéton, seniors,
- du matériel pédagogique : parcours alcool, réactiomètre, éthylotests, lunettes de simulation cannabis et smartphone,
- radar pédagogique.

Pour les communes qui ne l'auraient pas encore fait, il est possible de désigner, à tout moment, un référent et de faire connaître son nom, directement sur l'application mobile Contact'Elus 88.

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**





## Le Petit Gibus

### Le magazine des jeunes citoyens

Cette publication pour les enfants du CM1 et CM2 aborde des thématiques riches et variées comme la citoyenneté, la démocratie, l'environnement, la santé, le sport et la culture.

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2023/2024 :

- Le handicap. Même pas peur !
- Les transports. Cap vers la mobilité douce.
- Vive le sport !

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2024/2025 :

- Les enfants aussi ont des droits.
- La sécurité routière. L'affaire de tous !
- À la découverte de la France. Tourisme et patrimoine.

L'abonnement est proposé chaque année, en partenariat avec les éditions Gibus et les Associations départementales de maires, aux adhérents de l'AMV 88, pour un tarif de 1,60 € l'exemplaire.



## Conventions de partenariat

En dehors de certains accords sur des thématiques spécifiques, l'AMV 88 met en place ou reconduit chaque année des conventions de partenariat plus généralistes, afin de développer des actions communes, faciliter la coopération, la communication et l'information avec certains acteurs locaux. Ces partenaires sont actuellement les suivants :

- Crédit Agricole
- Crédit Mutuel
- EDF
- Enedis
- GRDF
- Groupama Grand Est
- La Poste.



## Tableau de la fiscalité directe locale

Réalisé annuellement avec les données transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques, ce tableau regroupe, pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque adhérent, par mail, le 7 mars 2024.

> Ce document est également consultable sur le site internet de l'AMV 88, rubrique "Publications" (accès réservé aux adhérents).



#### ■ Derniers changements intervenus :

##### Arrivée de :

- **Didier HOUOT** (en remplacement de Anne GIRARDIN)

##### Changement de Trésorier :

- **Jenny WILLEMIN** (en remplacement de Christian DEMANGE)

**Monsieur Dominique PEDUZZI**

**Président**

Maire de Fresse-sur-Moselle

**Madame Elisabeth KLIPFEL**

**Vice-présidente**

Maire de Champdray

**Monsieur Jean-Luc MUNIÈRE**

**Vice-président**

Maire de Villotte

**Madame Jenny WILLEMIN**

**Vice-présidente - Trésorière**

Maire de Martigny-les-Gerbonvaux

**Monsieur Benoît PIERRAT**

**Vice-président - Trésorier adjoint**

Maire de Raon-l'Étape

**Monsieur Christian DEMANGE**

**Vice-président**

Maire de Saint-Jean-d'Ormont

**Monsieur Gilles DUBOIS**

**Vice-président**

Maire de Sanchey

**Monsieur Daniel THIRIAT**

**Vice-président**

Maire de Mandres-sur-Vair

**Monsieur Philippe PERREIN**

**Vice-président**

Maire de Bouxières-aux-Bois

**Monsieur Didier HOUOT**

**Vice-président**

Maire de Vagney

**Monsieur Christophe LEMESLE**

**Vice-président**

Président de la Communauté de communes de la Région de Rambervillers



**Le Bureau est l'instance où sont notamment prises toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'Association.**

Les membres peuvent se réunir pour intervenir sur des questions urgentes ou d'actualité.

Le Bureau est élu par le Conseil d'administration pour la durée du mandat.

Les membres du Bureau exercent les fonctions à titre bénévole.

*Extrait des statuts de l'AMV 88*

**L'équilibre sur le territoire permet à chaque maire d'avoir un contact de proximité avec les représentants de l'AMV 88 d'où l'importance de la répartition géographique des vice-présidents.**

■ **Derniers changements intervenus :**

## Arrivée de :

- Jacques JALLAIS (en remplacement de Annie-Marie BARTH)
- Raphaël MICHELET (en remplacement de Patrick BŒUF)
- Thomas VINCENT (en remplacement de Anne GIRARDIN)

**Rappel :** conformément aux statuts, en fonction du nombre de communes qui le compose, chaque canton dispose de 3 à 6 sièges au sein du Conseil d'administration

## Collège des maires : 61 représentants

|                        |                           |                    |                           |
|------------------------|---------------------------|--------------------|---------------------------|
| ALBERTI Christian      | LANDAVILLE                | LAGARDE Patrick    | CLEURIE                   |
| ALLAIN Francis         | CHAVELOT                  | LALÉVÉE Patrick    | PLAINFAING                |
| ARNAULT Jean-Luc       | SARTES                    | LALLEMAND Michel   | REBEUVILLE                |
| BARABAN Olivier        | CHAUMOUSEY                | MAILLARD Dominique | MAZIROT                   |
| BOULANGEOT André       | SAINTE-MARGUERITE         | MARQUIS Bernadette | DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE        |
| BOULANGER Jean-Paul    | LA HOUSSIÈRE              | MASY Denis         | BRUYÈRES                  |
| BOULLIAT Martine       | NOMEXY                    | MICHELET Raphaël   | CHARMES                   |
| CHACHAY Pierre         | TAINTRUX                  | MICLO Jean-Paul    | VECOUX                    |
| CLAUDE-PITET Mireille  | DOGNEVILLE                | MIDON Daniel       | LES FORGES                |
| COLNÉ Jacques          | AUTREY                    | MUNIÈRE Jean-Luc   | VILLOTTE                  |
| COMESSE-DAUTREY        | VILLE-SUR-ILLON           | NARDIN Patrick     | EPINAL                    |
| CROUVEZIER Maryvonne   | LA BRESSE                 | NICOLAS Philippe   | PUZIEUX                   |
| DEMANGE Christian      | SAINT-JEAN-D'ORMONT       | PEDUZZI Dominique  | FRESSE-SUR-MOSELLE        |
| DEMANGE Stéphane       | BAN-DE-LAVELINE           | PERREIN Philippe   | BOUXIÈRES-AUX-BOIS        |
| DIDELLOT Jean-Claude   | LES VALLOIS               | PERRY Franck       | VITTEL                    |
| DREVET Frédéric        | LA VOGUE-LES-BAINS        | PIAGET Françoise   | CHATEL-SUR-MOSELLE        |
| DUBOIS Gilles          | SANCHEY                   | PIERRAT Benoît     | RAON-L'ÉTAPE              |
| GERECKE Luc            | CONTREXÉVILLE             | PIERRILLAS Patrick | MENARMONT                 |
| GIRON Philippe         | REMICOURT                 | POIRAT Bernadette  | BELMONT-SUR-BUTTANT       |
| GLORIOT Sylvain        | SAULXURES-LÈS-BULGNÉVILLE | RAMBAUT Patrick    | DOMMARTIN-AUX-BOIS        |
| GRANDCLERC Alain       | DOMBASLE-DEVANT-DARNEY    | RIGOLLET Thierry   | SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE |
| HIRLI Jean             | MOYENMOUTIER              | ROUSSEL Alain      | CLAUDON                   |
| HOUOT Didier           | VAGNEY                    | SAUVAGE Guy        | CHATENOIS                 |
| HUIN Denis             | LA BOURGONCE              | SCHLACHTER Charles | GRANDVILLERS              |
| HUMBERT Stanislas      | THIEFOSSE                 | SPEISSMANN MOZAS   | GERARDMER                 |
| HUMBERT Nicolas        | FOMEREY                   | THIRIAT Daniel     | MANDRES-SUR-VAIR          |
| JACQUEMIN André        | ELOYES                    | VIGNOLA Jacqueline | REMOVILLE                 |
| JALLAIS Jacques        | SAULCY-SUR-MEURTHE        | VINCENT Thomas     | LE VAL D'AJOL             |
| JOLLET Philippe        | LE CLERJUS                | VITU Christian     | RAON-AUX-BOIS             |
| KLIPFEL DOTT Elisabeth | CHAMPDRAY                 | WILLEMIN Jenny     | MARTIGNY-LES-GERBONVAUX   |
| LAGARDE Daniel         | LA BAFTE                  |                    |                           |

## Collège des présidents de Communautés : 4 représentants

|                    |                                |                    |                                  |
|--------------------|--------------------------------|--------------------|----------------------------------|
| BABOUHOT Nathalie  | CC Mirecourt Dompierre         | LECLERC Simon      | CC de l'Ouest Vosgien            |
| GREMILLET Virginie | CC Bruyères Vallons des Vosges | LEMESLE Christophe | CC de la Région de Rambervillers |



### Remerciements

*L 'AMV 88 remercie M. François VANNSON, ancien Député des Vosges, Président du Conseil départemental, ainsi que les conseillers départementaux vosgiens, pour la mise à disposition de personnels, de locaux et d'équipements, qui lui permet d'assumer, le plus efficacement possible, ses missions d'aide et de soutien auprès des maires et des présidents de communautés vosgiens.*

#### *Nous contacter*

*Courrier*

**8 rue de la Préfecture  
88088 EPINAL Cedex 09**

*Courriel*

**amv88@vosges.fr**

*Téléphone*

**03 29 29 88 30**

#### *Nous rencontrer*

**17 avenue Gambetta à Epinal**

#### *Nous retrouver sur internet*

**[www.maires88.asso.fr](http://www.maires88.asso.fr)**

#### *Nous suivre*

**[www.facebook.com/amv88mairesdesvosges](https://www.facebook.com/amv88mairesdesvosges)**

